

Rapport annuel 20|08



IRCEM
GROUPE



LA PROTECTION SOCIALE
DES **EMPLOIS DE LA FAMILLE**

Sommaire



Rapport annuel

Mot de la Présidence p.03

Mot de la Direction Générale p.04

Les valeurs du Groupe IRCEM p.05

Organisation du Groupe IRCEM p.06

Le Conseil d'administration p.06

Le Comité de Direction p.07

Les clients du Groupe IRCEM p.08

**Les emplois de la famille
en chiffres** p.10

*L'emploi familial
connaît moins la crise* p.10

*Les effectifs salariés
en équivalent temps plein* p.13

Les faits marquants 2008 p.14

*Le Groupe IRCEM à la rencontre
de ses clients* p.14

*Salon des Services
à la Personne 2008* p.16

IRCEM Retraite p.18

IRCEM Prévoyance p.20

IRCEM Mutuelle p.22

Mot de la Présidence



“2008 est marquée par un effort sans précédent sur la communication à destination de l'ensemble des personnes exerçant une activité de salarié du particulier employeur ou d'assistant maternel”

La formation est nécessaire tout au long de la vie professionnelle. Elle permet d'acquérir et de consolider ses pratiques dans l'exercice de son métier. Fort de sa connaissance du secteur des emplois de la famille et des services à la personne, l'IRCEM Prévoyance a été désignée par les partenaires sociaux de la profession pour la gestion du compte du Droit Individuel à la Formation des assistants maternels.

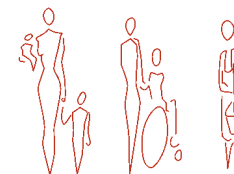
Ainsi depuis le 24 janvier 2008, ils peuvent en se connectant sur le site ircem.com, et d'un simple clic, connaître leurs droits et imprimer leurs attestations.

2008 est marquée par un effort sans précédent porté sur la communication à destination de l'ensemble des personnes exerçant une activité de salarié du particulier employeur ou d'assistant maternel. En effet, plus de 1 000 000 de salariés du particulier employeur et près de 350 000 assistants maternels ont reçu un bulletin annuel d'information. Conscient de l'isolement de ces professions, le Groupe IRCEM projette d'augmenter le nombre de parutions et d'informer ainsi plus fréquemment les acteurs d'un secteur d'activité en pleine structuration.

Monique POTELET
Présidente

France GROLIN
Vice-Présidente

Mot de la Direction Générale



“La solidarité suppose la confiance et se manifeste par un esprit d’équipe entre les personnes et les services. Elle reflète également la nature de nos activités.”

En 2008 le Groupe IRCEM, par les projets mis en place, a renforcé son image de groupe de protection sociale entreprenant et apprenant. La participation au salon des services à la personne qui s’est déroulé en novembre 2008 à Paris ou encore la tournée nationale du Bus IRCEM engagée en décembre 2008 sont des démarches initiées par le Groupe IRCEM. Elles participent activement à la structuration du secteur des emplois de la famille et des services à la personne.

Un Groupe agile se doit d’anticiper les changements à venir de son environnement. Dans cette optique, l’IRCEM Prévoyance et l’IRCEM Mutuelle sont des institutions qui se préparent déjà aux nouvelles règles communautaires qui seront mises en place par la réforme Solvency II.

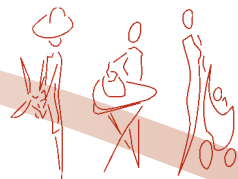
En effet, cette réforme va véritablement modifier l’environnement. Elle se définit par 3 piliers :

- **le premier porte** sur les exigences quantitatives. Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) couvre tous les risques quantifiables d’un assureur et prend en considération l’ensemble des techniques de réduction des risques. En participant au questionnaire QiS4 de l’Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, le Groupe IRCEM a pu déterminer le niveau de couverture de son capital de solvabilité.
- **Le deuxième pilier** est lié aux exigences qualitatives applicables aux entreprises, notamment en matière de gestion des risques et de supervision. Le Groupe IRCEM a fait établir un audit par un cabinet extérieur pour déterminer son plan d’actions permettant de préparer l’échéance 2012 en toute sérénité.
- **Enfin, le troisième pilier** de la réforme Solvency II fait état des informations à fournir aux autorités de supervision et au public. Ce qui explique les efforts de communication portés par le Groupe dès 2008.

Dans un souci de constante amélioration, le produit santé a été repensé. Cette refonte s’est faite en intégrant les attentes des clients. Ce nouveau produit la “Garantie SANTE” a été lancée début 2009.

Jean-Charles GROLLEMUND
Directeur Général du groupe IRCEM.

Les valeurs du Groupe IRCEM



En 2008, la stratégie du Groupe IRCEM exprime la valeur “performance”. Cette orientation se justifie par la nécessité d’anticiper les évolutions du secteur d’activité des emplois de la famille et des services à la personne. Elle se décline pour chacune des institutions du Groupe autour de 3 axes :

Performance clients :

Etre performant, c’est satisfaire les attentes de nos clients en termes de qualité de service, de délai, de coût.

Le secteur des services à la personne continue son développement depuis la mise en place du plan de cohésion sociale appelé communément Plan BORLOO.

L’IRCEM se doit d’accompagner le développement de ce secteur, d’être un catalyseur de l’émergence du secteur vers le quaternaire pour reprendre le concept de Michèle DEBONNEUIL (inspecteur général des Finances au Ministère de l’Économie, de l’Industrie et de l’Emploi).

Le lancement du portail www.ircem.com en janvier 2008 marque l’assise de l’IRCEM et se définit comme un lieu d’identité pour les acteurs du secteur d’activité des emplois de la famille et des services à la personne.

C’est dans un souci de connaissance, de proximité et d’accueil des clients du Groupe que le Bus IRCEM a vu le jour. C’est un véritable outil d’information et d’incitation à la connaissance de la protection sociale et des dispositifs développés pour professionnaliser et améliorer la qualité de service.

Performance Entreprise :

La Performance au niveau de l’entreprise s’exprime par l’adaptation organisationnelle. Le développement n’est possible que si le fonctionnement interne continue à être optimisé et reconnu par les autorités régulatrices.

En 2008, les audits commandités par la direction générale ont eu comme finalité de préparer l’IRCEM Prévoyance et l’IRCEM Mutuelle aux changements légaux et réglementaires à venir.

Dans ce cadre, les objectifs suivants sont à formuler :

Assurer le développement de l’institution et son positionnement concurrentiel.

Maintenir une situation financière saine.

Maîtriser l’innovation des produits ainsi que les tarifs afin d’en faire bénéficier les clients.

Performance Salariés :

Au sein du Groupe IRCEM, la recherche permanente de la performance exprime l’envie de s’améliorer, de partager et de faire partager l’exigence de la satisfaction clients.

La performance est un aspect qui est totalement intégré aux outils de reconnaissance et de valorisation des collaborateurs du Groupe IRCEM. Elle permet d’encourager la mobilité interne et l’acquisition de nouvelles compétences.

Ainsi en 2008, le budget “formation” du Groupe représente 5% de la masse salariale brute annuelle. Ce sont 367 salariés qui ont été formés soit 1067 jours de formation dispensés.

Tout comme ces dernières années, la mobilité interne a été incitée. Elle se concrétise en 2008 par 14 mobilités latérales et 33 mobilités verticales soit un total de 47 mobilités au sein du Groupe IRCEM.

Organisation Le Groupe IRCCEM



Tout en affirmant son indépendance, le Groupe IRCCEM s'appuie sur un réseau de partenaires pour assurer ses missions.

Le Conseil d'administration du Groupe IRCCEM au 1^{er} janvier 2009

Fonction	Prénom	Nom	Organisation
Présidence	Monique	POTELET	FO
Vice-Présidence	France	GROLIN	FEPEM
Administrateurs	Thibaut	BRODIN	FEPEM
	Françoise	CHABERT	CFDT
	Vanina	CRIMET	CGT
	Emilie	CROS	FO
	Suzanne	EYMEOD	FEPEM
	Guy	FROELICHER	FEPEM
	Danielle	GILLOT	CFTC
	Jean-Hubert	de KERSABIEC	FEPEM
	Marie-Anne	LOQUAIS	CFDT
	Brigitte	PEROL	FEPEM
	Patrick	SCHAEPELYNCK	FEPEM
	Annick	SIBILLE	CGT

Matthieu V. - Responsable comptable Groupe
Direction Management des Risques

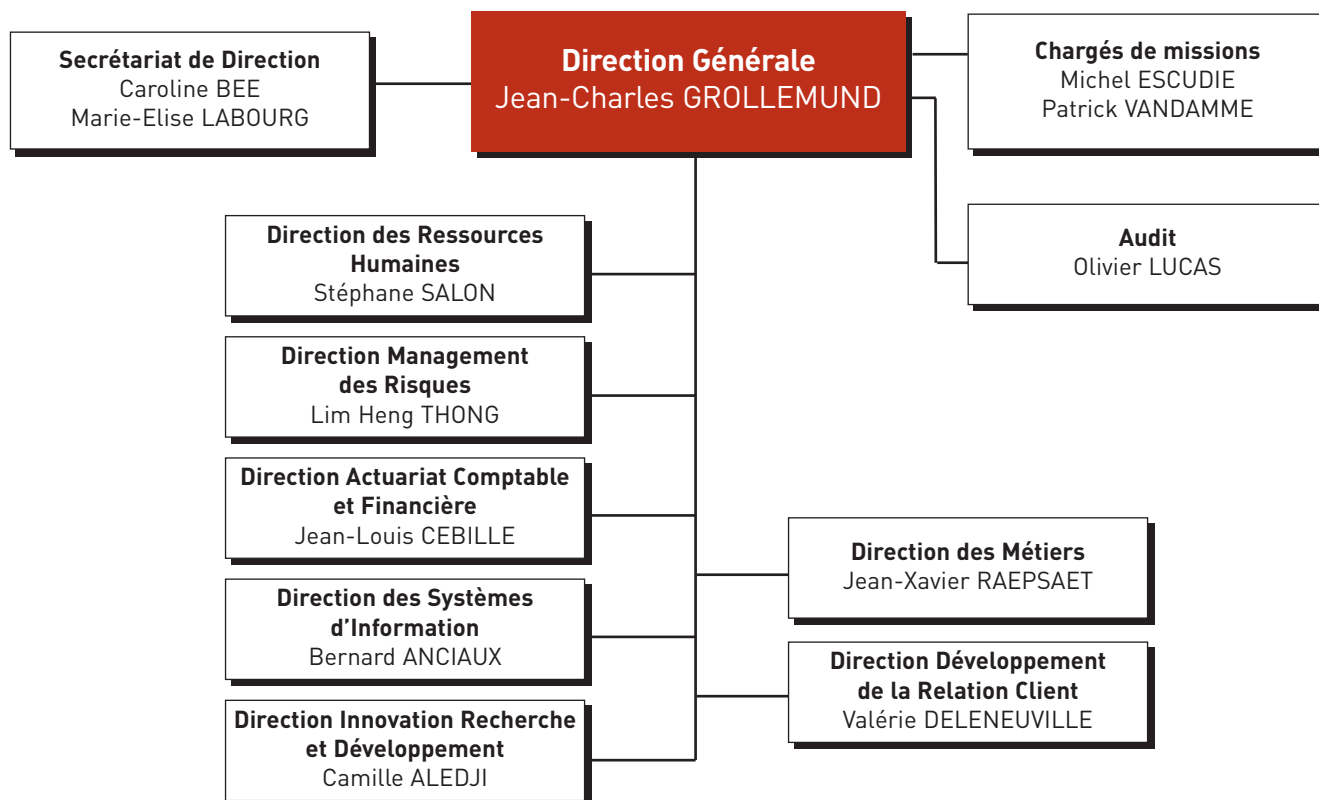
Les partenaires du Groupe IRCCEM

Afin d'assurer ses missions le Groupe IRCCEM s'appuie sur un réseau de partenaires, tout en affirmant son indépendance.

ACOSS - URSSAF	Ils assurent pour l'IRCCEM Retraite et l'IRCCEM Prévoyance l'appel et le recouvrement des cotisations obligatoires auprès des particuliers employeurs.	CNCESU - Centre Pajemploi	Centres de traitement du CESU et de la PAJE qui prennent en charge le recouvrement des cotisations obligatoires auprès des particuliers employeurs.
ANSP	Agence Nationale des Services à la Personne. Le Groupe IRCCEM fournit à l'ANSP les données statistiques du Particulier Employeur.	CNP / SCOR	Réassureurs d'IRCCEM-Prévoyance et d'IRCCEM Mutuelle.
AGFF	IRCCEM Retraite assure le recouvrement amiable et contentieux des cotisations pour l'AGFF.	FEDERIS	Gère des Fonds de placement à long terme.
CNAV - CRAM - CNAF	Elles traitent les données sociales des déclarations et transmettent à l'IRCCEM Retraite les informations nécessaires au report au compte retraite des salariés.	GIPS	GIE Informatique permettant la gestion de la retraite.
		Groupe Malakoff Médéric	IRCCEM Mutuelle lui délègue la gestion des prestations de soins-santé et propose son produit Avenir Epargne Retraite.
		Pro-BTP Finances	Gère le fonds IRCCEM-Dynamique.

Le groupe IRCEM a pour ambition de devenir un Groupe entreprenant et apprenant et donc agile.

Dans cette optique, l'organisation a fortement évolué pour se mettre en place au 1^{er} décembre 2008. Elle assure une souplesse d'adaptation qui permet un renforcement de la transversalité et une homogénéité au niveau des méthodes de travail et de management. Ainsi l'ensemble des métiers de gestion de dossiers clients tant retraite que prévoyance est rassemblé au sein d'une seule direction : la Direction des Métiers.

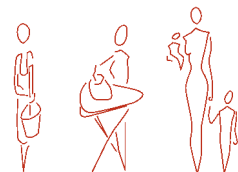


Depuis 1973, le Groupe IRCEM accompagne la mutation du secteur des services à la personne et des emplois de la famille notamment par la gestion de la retraite complémentaire et des accords de Prévoyance Obligatoire des salariés et des assistants maternels du particulier employeur

*Sandrine D. juriste
Direction Management des risques*



Organisation Le Groupe IRCCEM



Organisation du Groupe IRCCEM

L'association Groupe IRCCEM

Elle a pour objet de définir, en liaison étroite avec ses membres, les grandes orientations politiques du Groupe, notamment liées à son développement. Elle a également pour objet de réaliser tout ou partie des opérations de gestion et d'administration de ses membres associés. Ses activités recouvrent notamment la gestion du personnel et des moyens matériels mis en commun, comme l'informatique.

Le Groupe IRCCEM est constitué de 3 institutions

IRCCEM Retraite, créée en 1973, gère la retraite complémentaire des salariés employés au service de particuliers et des familles (salariés du particulier employeur, salariés d'associations ou d'entreprises de services à la personne). Elle est membre de la Fédération Agirc-Arrco.

IRCCEM Prévoyance propose des garanties de prévoyance collective :
Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des salariés du particulier employeur ou à titre facultatif.
Garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident dans le cadre de la convention collective des assistants maternels du particulier employeur (depuis le 1^{er} janvier 2005) ou à titre facultatif.

IRCCEM Mutuelle propose des garanties individuelles spécialement étudiées pour les employés de la famille (actifs ou retraités) et leurs employeurs.

Les activités qui bénéficient des dispositions du plan BORLOO

Certaines activités sont effectuées exclusivement à domicile :

- entretien de la maison et travaux ménagers,
- petits travaux de jardinage,
- prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains",
- garde d'enfant à domicile,
- soutien scolaire et cours à domicile,
- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété,
- garde malade à l'exclusion des soins,
- assistance informatique et Internet à domicile,
- soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes,
- soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes,

- gardiennage et surveillance temporaire, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- assistance administrative à domicile.
- préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,

D'autres activités sont réalisées en dehors du domicile :

- livraison de repas à domicile,
- collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante),
- livraison de courses à domicile.

Les activités sont énumérées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005 fixant la liste des activités mentionnées à l'article L129-1 du code du Travail. [Source : Agence Nationale des Services à la Personne].



Dorothée D. gestionnaire retraite
Direction des Métiers

“Pour qui travaille le Groupe IRCEM ?”

Les clients employeurs :

Le Particulier Employeur :

Toutes les personnes qui emploient, à titre privé et à but non lucratif, des salariés exerçant des activités effectuées à leur domicile ou exercées hors de leur domicile et énumérées dans le décret n°2005-1698 du 29 décembre 2005, sont particuliers employeurs. Le particulier employeur n'est pas une entreprise.

Leur inscription à l'IRCEM se fait par l'intermédiaire des Centres de gestion de l'ACOSS dès la déclaration d'embauche au CNCESU ou au Centre Pajemploi pour l'emploi des gardes d'enfants à domicile et des assistantes maternelles.

Pour simplifier la gestion administrative des particuliers employeurs, l'IRCEM a délégué, depuis le 1^{er} janvier 2005, aux Centres de gestion de l'ACOSS le recouvrement complet des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco et des accords de prévoyance collective obligatoire.

Les volets sociaux CESU et Pajemploi peuvent être effectués par Internet :
Pour le CESU : www.cesu.urssaf.fr,
pour la PAJE : www.pajemploi.urssaf.fr.

Pour les employeurs qui utilisent encore la DNS via les URSSAF : www.urssaf.fr.

Les services mandataires :

Les particuliers employeurs peuvent confier la gestion administrative de leurs salariés au **service mandataire** d'une association ou d'une entreprise privée de services à la personne.

Ce service effectue pour eux diverses activités définies par contrat, qui vont de la recherche du salarié jusqu'à la déclaration sociale et au paiement des salaires et des cotisations.

Le particulier reste "particulier employeur" au regard des obligations légales définies par la Convention collective et le droit du travail.

Les associations prestataires :

Il s'agit d'associations à but non lucratif employant des salariés qu'elles mettent à disposition des particuliers dans le cadre d'une prestation de services.

L'association doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail pour que les particuliers bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Les salariés exerçant des activités visées par le Plan BORLOO, employés par les associations prestataires de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM pour la retraite complémentaire Agirc-Arrco.

La déclaration et le paiement des cotisations sociales doivent être adressés à l'IRCEM Retraite.

Pour simplifier leur gestion administrative, elles peuvent utiliser le portail Net entreprise : www.net-entreprises.fr.

Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les entreprises privées de services à la personne :

Ces entreprises emploient des salariés qu'elles mettent à disposition de leurs clients dans le cadre d'une prestation de services.

L'entreprise doit avoir reçu l'agrément L 129-1 du code du travail, pour que ses clients bénéficient des mesures fiscales prévues par le Plan BORLOO.

Tous les salariés des entreprises privées de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM.

Pour simplifier leur gestion administrative, elles peuvent utiliser le portail Net entreprise : www.net-entreprises.fr.

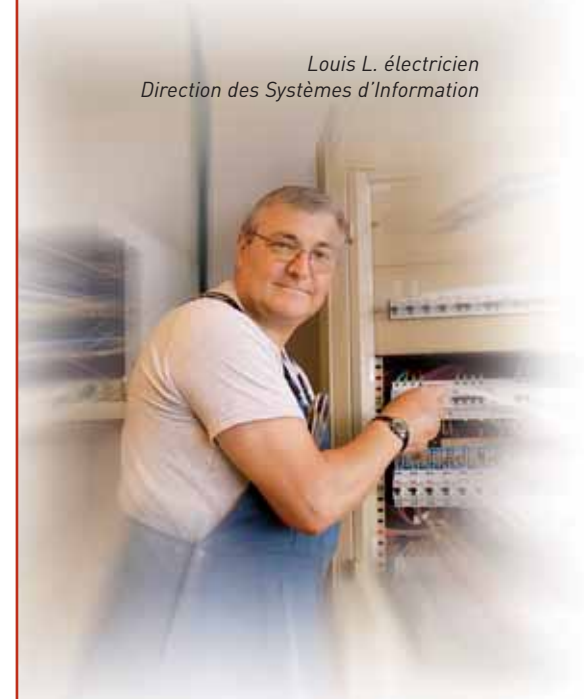
Il permet d'opérer les déclarations sociales et le paiement des cotisations pour l'ensemble des organismes sociaux, y compris pour les contrats facultatifs de prévoyance collective souscrits auprès de l'IRCEM Prévoyance.

Les clients salariés :

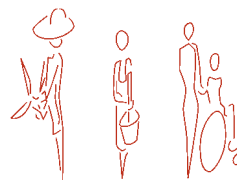
- employé de maison,
- assistant maternel,
- garde d'enfants à domicile,
- assistant de vie pour personne dépendante,
- dame de compagnie,
- homme toutes mains,
- garde malade,
- nurse,
- jardinier,
- gouvernante,
- secrétaire particulier, assistant administratif,
- garde du corps,
- répétiteur à domicile,
- enseignant de cours particulier à domicile,
- repasseuse,
- lingère,
- gardien de propriété,
- coach sportif à domicile,
- famille d'accueil pour personnes âgées ou handicapées,
- accompagnateur,
- maître d'hôtel,
- cuisinier,
- chauffeur,
- pilote, skipper...

Tous les salariés employés directement par des particuliers employeurs et des services mandataires (cadre de l'emploi direct), ou mis à disposition de particuliers par des associations prestataires et des entreprises privées de services à la personne relèvent du Groupe IRCEM.

Louis L. électricien
Direction des Systèmes d'Information



Le Groupe IRCEM



L'emploi familial connaît moins la crise

Le secteur des services à la personne est l'un des rares secteurs qui connaît une croissance dynamique. La croissance en volume de l'activité des employés familiaux est deux fois plus forte que celle du PIB, respectivement 4% contre 2% en 2007.

Pourtant, le secteur est sensible à la conjoncture économique : toute variation du PIB de 1 point entraîne une variation de même sens de plus de 4 points de l'activité du secteur (en terme de masse salariale).

Pourquoi la période de récession économique ne se fait pas plus ressentir dans le secteur des services à la personne ?

Pour une raison principale : le développement du secteur est freiné par une pénurie de main-d'œuvre. En période de récession économique, la concurrence pour attirer les salariés se fait moins vive, et les problèmes de recrutement se font moins sentir : l'augmentation de

1 point du nombre de chômeurs entraîne une augmentation de 0,6 point de l'activité des employés familiaux.

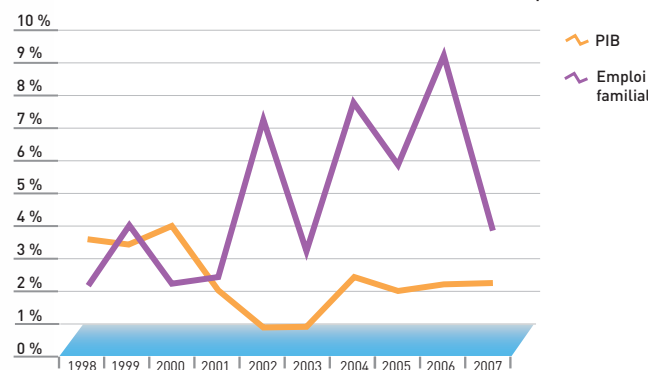
Les effets négatifs sur la demande d'une récession, voire d'une crise économique sont donc plus que compensés par un effet positif sur l'offre de travail. Cet effet contra-cyclique que connaissent tous les secteurs qui ont des difficultés à embaucher explique pourquoi le secteur des services à la personne résiste bien en période de crise économique.

Plus classiquement, le secteur des services à la personne est sensible au niveau des salaires. Dans un secteur où le travail est le seul facteur de production, le niveau des salaires est un déterminant important dans la prise de décision des particuliers de faire appel ou non à un salarié à domicile. Toute augmentation d'un point du SMIC handicape la croissance du secteur des employés familiaux de 0,4 point. La modération salariale en période de crise économique favorise donc la croissance du secteur.

Enfin, la politique économique influence fortement la croissance du secteur. Même si les effets du plan de développement des services à la personne Version 1 commencent à se tarir, le Plan 2 peut soutenir la croissance du secteur. De manière arithmétique, la distribution de 300 millions d'euros de CESU aux personnes en recherche d'emploi devrait accroître d'autant le chiffre d'affaire du secteur (pour autant que les bénéficiaires potentiels de cette mesure utilisent réellement ces CESU).

Concernant la garde d'enfants à domicile, une augmentation de 1 point des allocations en faveur de ce mode de garde accroît la croissance du secteur des employés familiaux de 0,2%. La PAJE, majorée par rapport à l'ancienne AGED, continue de soutenir la croissance du secteur.

Taux de croissance en volume du PIB et du secteur de l'emploi familial



Particuliers Employeurs au 2^e trimestre 2008 en nombre

	2T2007	2T2008	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	511 262	469 296	-8,21%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	28 674	18 435	-35,71%
Particuliers CESU	1 417 112	1 525 660	+7,66%
Particuliers PAJE	44 858	57 522	+28,23%
Sous-total Particuliers	2 001 906	2 070 913	+3,45%
Assistants Maternels DNS	151 745	80 753	-46,78%
Assistants Maternels PAJE	598 936	702 541	+17,30%
Sous-total Assistants Maternels	750 681	783 294	+4,34%
Autres emplois familiaux	18 465	17 990	-2,57%
Total Particuliers Employeurs	2 771 052	2 872 197	+3,65%

Les Salariés de Particuliers Employeurs en nombre

	2T2007	2T2008	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	336 682	310 779	-7,69%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	29 330	19 191	-34,57%
Particuliers CESU	723 164	759 831	+5,07%
Particuliers PAJE	43 922	57 012	+29,80%
Sous-total Particuliers	999 615	1 025 896	+2,63%
Assistants Maternels DNS	105 081	62 647	-40,38%
Assistants Maternels PAJE	262 457	276 222	+5,24%
Sous-total Assistants Maternels	277 964	283 080	+1,84%
Autres emplois familiaux	12 679	12 230	-3,54%
Total des salariés	1 290 258	1 321 206	+2,40%

L'emploi direct en chiffres au 2^{ème} trimestre 2008

DNS : Déclaration Nominative Simplifiée
 CESU : Chèque Emploi Service Universel
 AGED : Allocation de Garde d'Enfants à Domicile
 PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

Nombre d'heures déclarées

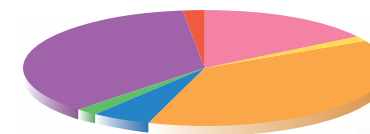
	2T2007	2T2008	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	45 763 960	41 025 221	-10,35%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	5 227 733	3 399 512	-34,97%
Particuliers CES	80 141 516	86 284 536	+7,67%
Particuliers PAJE	11 929 957	14 274 691	+19,65%
Total Particuliers Employeurs	143 063 166	144 983 960	+1,34%

Masse salariale soumise à cotisations en Euros

	2T2007	2T2008	Evolution
Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile	411 165 881	407 837 303	-0,81%
Particuliers DNS garde d'enfants à domicile	45 339 461	31 453 343	-30,63%
Particuliers CESU	855 579 568	963 430 941	+12,61%
Particuliers PAJE	109 316 856	137 953 186	+26,20%
Sous-total Particuliers	1 421 401 766	1 540 674 773	+8,39%
Assistants Maternels DNS	89 365 534	44 812 858	-49,85%
Assistants Maternels PAJE	770 566 602	914 105 574	+18,63%
Sous-total Assistants Maternels	859 932 136	958 918 432	+11,51%
Autres emplois familiaux	41 625 664	44 792 029	+7,61%
Total Particuliers Employeurs	2 322 959 566	2 544 385 234	+9,53%

“ le développement du secteur est freiné par une pénurie de main-d'œuvre.”

Masse salariale soumise à cotisations



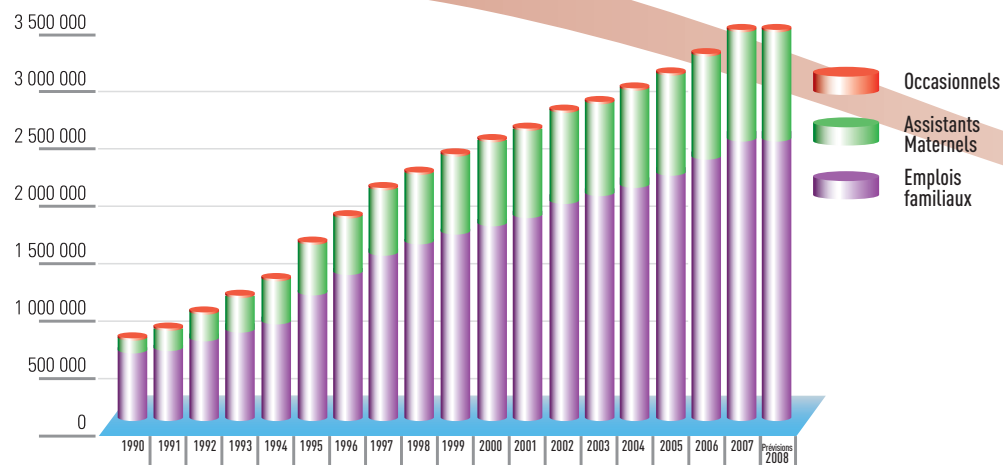
- Particuliers DNS hors garde d'enfants à domicile
- Particuliers DNS garde d'enfants à domicile
- Particuliers CESU
- Particuliers PAJE
- Assistants Maternels DNS
- Assistants Maternels PAJE
- Autres emplois familiaux



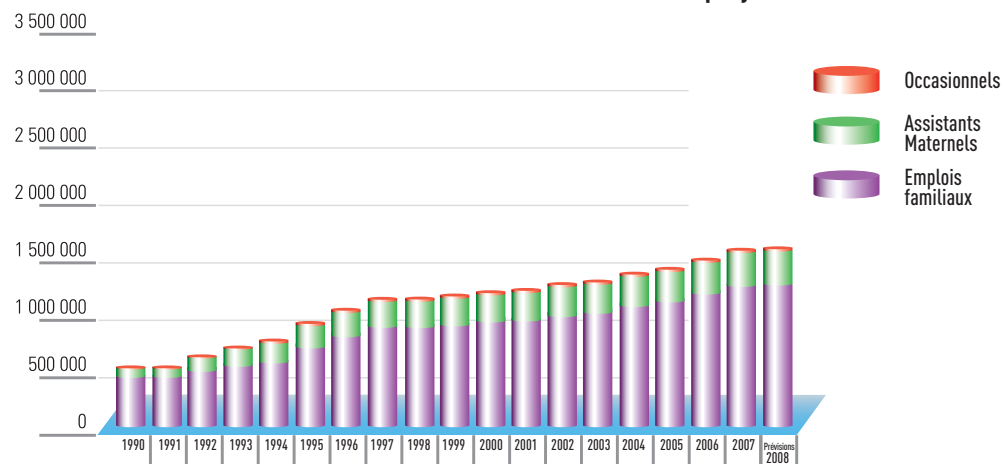
Le Groupe IRCÉM



Evolution du nombre de Particuliers Employeurs



Evolution du nombre de Salariés de Particuliers Employeurs



“ Les emplois de la famille en chiffres...”

L'emploi direct en 2007 et prévisions 2008 (données annuelles)

Annuel 2007

	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés dédoublonné	Masse salariale
CESU	1 748 219	961 839	3 348 051 381 €
DNS (hors AGED)	660 526	438 441	1 677 010 993 €
Garde d'enfants à domicile DNS	34 600	41 416	177 275 457 €
Garde d'enfants à domicile PAJE	57 757	70 236	427 345 156 €
Autres emplois familiaux	28 021	17 556	172 914 160 €
Sous-total Emplois familiaux	2 529 123	1 339 406	5 802 597 147 €
Assistants Maternels DNS	189 263	123 105	326 510 906 €
Assistants Maternels PAJE	755 101	290 679	3 019 736 911 €
Sous-total Assistants Maternels	944 364	303 663	3 346 247 817 €
Total Appel indirect	3 473 487	1 643 069	9 148 844 964 €

Annuel 2008 Prévisions

	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Masse salariale
Emplois familiaux	2 606 855	1 373 085	5 978 117 389 €
Assistants Maternels	950 722	305 234	3 560 235 429 €
Total Appel indirect	3 557 577	1 678 319	9 538 352 818 €

Les effectifs salariés en équivalent temps plein

Les Salariés du Particulier Employeur (hors gardes d'enfants à domicile) effectuent un tiers temps dans cette profession, les gardes d'enfants à domicile un 2/3 temps et les assistantes maternelles travaillent quasiment l'équivalent d'un temps plein.

Le secteur des services à la personne en emploi direct compte près de 650 000 salariés, qui travaillent en moyenne à mi-temps.

2T2008	Effectifs salariés	Effectifs salariés équivalent temps plein	Equivalent temps plein
Particulier DNS hors garde d'enfants à domicile	310 779	102 472	33%
Particulier DNS garde d'enfants à domicile	19 191	8 499	44%
Particuliers CESU	759 831	215 700	28%
Particuliers PAJE	57 012	35 685	63%
Sous-total Particuliers	1 025 896	362 356	35%
Assistants Maternels DNS	62 647	62 647	100%
Assistants Maternels PAJE	276 221	273 459	99%
Sous-total Assistants Maternels	283 079	280 248	99%
Total	1 310 450	642 604	49%

Le temps partiel de ces professions peut être appréhendé comme un frein au développement du secteur et peut amener à minimiser l'importance des créations d'emplois dans ce secteur. L'Observatoire Français des Conjonctures Economiques défend ainsi la thèse que les dizaines de milliers de créations d'emplois générées par ce secteur ne sont pas des créations nettes car une partie de ces salariés sont déjà connus en tant que salariés dans d'autres secteurs économiques.

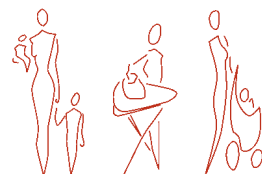
Les enquêtes de terrain effectuées notamment par l'IRCEM montrent en effet qu'un salarié sur 5 en emploi direct cumule une autre activité professionnelle.

Les revenus déclarés par foyer, qui comprennent donc l'ensemble des revenus toutes activités professionnelles confondues, situent les salariés du secteur des services à la personne au même niveau que les salariés tout secteur confondu partageant le même profil (à faible niveau de qualification en tenant compte de l'intensité du temps de travail).

Le tiers-temps moyen d'un employé familial ne doit donc pas conduire à des conclusions fermes et définitives sur les conditions de travail de ces salariés. Cet élément informe sur le temps de travail de ces salariés dans le secteur des services à la personne, mais n'inclut pas les activités professionnelles dans d'autres secteurs économiques.



Les faits marquants Le Groupe IRCCEM



Le Groupe IRCCEM à la rencontre de ses clients

Les salariés des services à la personne et des emplois de la famille sont souvent isolés et en attente d'information. Conscient de ces enjeux, le Groupe IRCCEM, Groupe de Protection sociale des services à la personne et des emplois de la famille, s'est doté d'un outil d'information de proximité : **le bus IRCCEM**.

Depuis novembre 2008, date de son lancement lors du salon des services à la personne à Paris, le Bus IRCCEM sillonne la France. En 2009, il fera étape dans une quarantaine de villes pour sa première tournée.

La solidarité au service de la performance.

Au-delà de l'information sur la protection sociale, le Bus IRCCEM contribue à la valorisation de ce secteur d'activité dont la professionnalisation est un des enjeux majeurs.

Dans chaque ville, des conférences gratuites sont organisées sur différents thèmes : la formation professionnelle, la recherche d'emploi, l'aide aux aidants, l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées ou touchées par la maladie d'Alzheimer. Ces animations sont réalisées avec les partenaires du Groupe IRCCEM experts dans ces domaines.

Outre l'intérêt porté aux activités du Groupe et à la protection sociale par les salariés en activité et les retraités invités, les conférences proposées et l'initiation informatique apparaissent comme de réels services à forte valeur ajoutée.



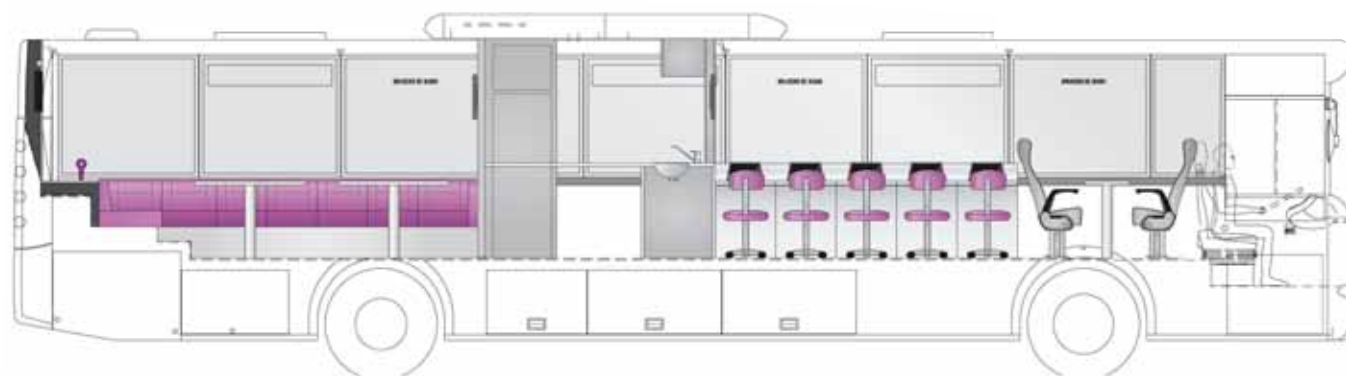
L'aménagement intérieur du Bus IRCEM comporte trois espaces distincts

L'arrière du véhicule accueille un salon équipé d'écrans vidéo. Il permet l'organisation de mini-conférences destinées aux clients du Groupe IRCEM.

L'espace central est une zone multimédia équipée de 10 ordinateurs. Les visiteurs peuvent ainsi s'approprier internet et le portail communautaire des services à la personne : www.ircem.com. Il propose les services gratuits de l'IRCEM et de ses partenaires. Premiers pas vers la "e-administration".

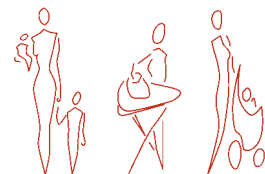
L'avant du bus permet aux clients du Groupe de bénéficier de rendez-vous personnalisés avec un conseiller IRCEM. Lors de ces entretiens des réponses sont apportées aux questions relatives aux droits à la retraite complémentaire ARRCO, à la Prévoyance Obligatoire et aux interventions de l'action sociale.

Par ailleurs, le Bus IRCEM est équipé d'une antenne satellite qui offre la possibilité d'être relié à internet.



Au-delà de l'information sur la protection sociale, le Bus IRCEM contribue à la valorisation de ce secteur d'activité dont la professionnalisation est un des enjeux majeurs.

Les faits marquants Le Groupe IRCCEM



Salon des Services à la Personne 2008 : Le Groupe IRCCEM partenaire prestige

Le second Salon des Services à la Personne s'est déroulé à Paris Expo - Porte de Versailles les 20, 21 et 22 novembre 2008. Le groupe IRCCEM est désormais partenaire prestige, au même titre que la Fepem, de cet événement à l'enseigne de l'ANSP.

Cette manifestation a regroupé les acteurs de la création et du développement d'activités de Services à la personne et à la famille. Elle s'adressait aux particuliers, aux créateurs et dirigeants de structures de services à la personne, aux intervenants à domicile et aux demandeurs d'emploi. En 3 jours, 20 000 visiteurs ont parcouru les allées du Salon.

Soirée IRCCEM : la solidarité au service de la performance

Le stand du Groupe IRCCEM a permis de faire découvrir aux visiteurs le portail des services à la personne : www.ircem.com. Le Bus IRCCEM était présent également sur la manifestation. Il fut officiellement inauguré par la présidence du Groupe IRCCEM lors d'une soirée de prestige. Cet événement, organisé en partenariat avec l'ANSP, fut également l'occasion de remettre les trophées de l'innovation destinés à récompenser les actions phares réalisées dans le secteur des emplois de la famille et des services à la personne.



Bus IRCCEM
Salon des Services à la Personne 2008



Stand IRCCEM
Salon des Services à la Personne 2008



Espace multimédia du bus IRCCEM
Salon des Services à la Personne 2008

Trophés 2008

Le trophée de l'innovation sociale a récompensé la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle) des assistantes maternelles. En 2008, son action a permis de faciliter aux assistantes maternelles l'accès au Droit Individuel à la Formation.

Le trophée du développement des entreprises privées de services à la personne a été remis au Groupe O2. Cette entreprise de services à la personne a en effet créé un nombre important d'emplois dans ce secteur d'activité.

Le trophée de l'initiative associative a été attribué à l'UNA Indre et Loire, A.S.S.A.D. de Touraine. L'UNA (Union National de l'Aide des soins et des services à domicile) est un réseau de services à domicile et de services à la personne regroupant 12 000 structures en France y compris en Outre-Mer. Cette récompense met ainsi en lumière l'action menée par l'ASSAD qui a facilité à ses salariés la Validation des Aquis de l'Expérience.



Salon du bus IRCEM
Salon des Services à la Personne 2008



Stand IRCEM - Ordinateurs dédiés
à la consultation de www.ircem.com
Salon des Services à la Personne 2008



Les faits marquants IRCEM Retraite



Contrat d'objectifs 2008-2010 : qualité de service et pilotage de la performance

Le premier contrat d'objectifs couvrant la période 2004-2007 s'est achevé, début 2008, par un audit de conformité qui a entériné l'atteinte des engagements pris. Il positionne l'IRCEM Retraite parmi les premières institutions de retraite complémentaire avec un taux de réalisation de 99% sur les 152 prestations prévues.

Pour la période 2008-2010, un second contrat d'objectifs est passé avec la fédération Agirc-Arrco. Ce contrat triennal comporte des axes conformes aux orientations initiées par le Groupe IRCEM depuis 2003 en termes d'amélioration continue, de satisfaction clients et de performance que matérialise la certification ISO 9001 : 2008 de l'ensemble des activités du Groupe.

Les objectifs de ce nouveau contrat, s'inscrivant dans la continuité du premier, présentent deux orientations principales :

- 1 - Mettre la retraite complémentaire au service des clients, entreprises et particuliers, et répondre à leurs attentes en se basant sur l'évolution de leurs besoins.
- 2 - Rehausser sensiblement les niveaux d'exigence des fédérations en terme de gestion afin, d'améliorer et d'homogénéiser la gestion de la retraite complémentaire.

Chiffres clés IRCEM Retraite

	2007	2008	Évolution
Allocations versées	390,98 M€	432,76 M€	+ 10,69 %
Nombre d'allocataires	523 017	542 984	+3,82 %
Montant moyen trimestriel d'une pension	191,84 €	212,73 €	+ 10,89 %
Cotisations annuelles retraite dues	697,5 M€	738,1 M€	+ 5,82 %
Prestations d'action sociale	5,02 M€	5,70 M€	+ 13,55 %
Charges de gestion courante	33,15 M€	31,75 M€	-4,22 %
Dotation de gestion ARRCO sur compte de gestion	34,63 M€	29,45 M€	-14,95 %
Charges de gestion	4,75%	4,30%	-9,47 %
Versements à la compensation	238,03 M€	273,63 M€	+14,96 %
Effectif de l'IRCEM Retraite (ETP)	321,79	329,73	+ 2,47%

A fin 2008, l'IRCEM Retraite atteint les cibles 2010 pour 55 normes soit 66% des 83 normes suivies en 2008. Globalement avec un taux de réalisation moyen de 88 % des engagements, le Groupe se situe au niveau de la moyenne.



IRCEM + : un accompagnement et des conseils au quotidien

Dans une optique de valorisation de l'emploi direct, une étude approfondie de la commission sociale sur la problématique de la mise en relation des salariés et la demande des familles a abouti à la mise en place du service IRCEM +.

Ouvert en 2009, il a fait l'objet d'une annonce dans "IRCEM Infos", le magazine des allocataires du Groupe IRCEM.

Ircem + est un service qui prolonge et enrichit les actions déjà menées dans le cadre de la politique d'action sociale. L'accent est mis sur les problématiques de maintien à domicile, de prévention auprès des personnes âgées et de réactivité face à des situations d'urgence au quotidien.

Un simple appel téléphonique de la part du retraité lui permet de bénéficier de conseils dans le domaine des démarches administratives, des prestations financières, de l'aide à domicile, de l'hébergement...

Les retraités ont ainsi la possibilité d'accéder à des services à domicile : services d'aide à la vie quotidienne, soins et garde à domicile. Ils sont

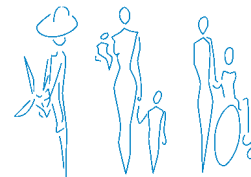
accompagnés ou tout simplement écoutés par des interlocuteurs qui prendront le temps de les conseiller et de les suivre dans leur quotidien.



Plaquette disponible sur www.ircem.fr



Les faits marquants IRCEM Prévoyance



Accord national de prévoyance : délai de carence réduit

L'accord national de prévoyance des salariés du particulier employeur a fait l'objet d'une renégociation quinquennale qui a abouti en 2008 à la réduction de la carence qui passe de 10 à 7 jours et à une désignation de l'IRCEM Prévoyance pour la période allant de 2009 à 2014. La réduction du délai de carence concerne aussi l'accord national de prévoyance des assistants maternels du particulier employeur dont la gestion du mandat doit être renégociée en 2009. Cette décision est appliquée à compter du 25 juin 2008. Ces accords prévoient une garantie en cas d'incapacité de travail et en cas d'invalidité (catégories 2 et 3).

L'IRCEM Prévoyance assure et gère depuis janvier 1999 l'accord collectif de prévoyance des Salariés du Particulier Employeur et depuis janvier 2005 l'accord collectif de prévoyance des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

Salariés du Particulier Employeur

Depuis le 20 juillet 2008, la prise en charge intervient :

- en cas de maladie, à partir du 8^{ème} jour de l'arrêt et jusqu'au 1095^{ème} jour maximum,
- en cas d'accident de travail, dès le 1^{er} jour de l'arrêt chez l'employeur où a eu lieu l'accident, à partir du 8^{ème} jour chez les autres employeurs.

Assistants Maternels du Particulier Employeur

Depuis le 20 juillet 2008, la prise en charge intervient :

- en cas d'accident du travail, maladie professionnelle ou accident de trajet, reconnu comme accident du travail par la Sécurité sociale : dès le 1^{er} jour indemnisable par la Sécurité sociale.
- dans les autres cas, y compris les suites d'états pathologiques survenus antérieurement à la prise d'effet de l'accord : à partir du 8^{ème} jour de l'arrêt.

Chiffres clés IRCEM Prévoyance

Cotisations	2007	2008	Evolution
Accord obligatoire Salariés du Particulier Employeur	80,47 M€	76,99 M€	-4,32 %
Accord obligatoire Assistants Maternels du Particulier Employeur	74,93 M€	81,94 M€	+9,36 %
Garanties facultatives	7,61 M€	8,35 M€	+9,72 %
Total cotisations	163,01 M€	167,28 M€	+2,62 %
Résultats			
Fonds Propres	132,48 M€	217,20 M€	+63,95 %
Provisions techniques	352,93 M€	322,56 M€	-8,61 %
Résultat de l'exercice	44,72 M€	84,71 M€	+89,42 %
Ratio de marge de solvabilité	9,35	14,44	+54,44 %



Plaquettes disponibles sur www.ircem.fr

Particulieremploi.fr

Issu d'un partenariat entre la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM), l'IRCEM Prévoyance et l'Institut FEPEM de l'Emploi Familial (IFEFF), le site www.particulieremploi.fr permet une mise en relation directe entre demandeurs d'emploi et Particuliers Employeurs. Simple et gratuit, d'une couverture nationale, ce site offre aux demandeurs d'emploi la possibilité de créer leurs annonces et aux Particuliers Employeurs de les consulter et de leur proposer du travail. Il permet aussi un rapprochement pertinent et automatique des annonces et offres en fonction de critères saisis par les personnes inscrites sur [particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr) qui sont alors averties par e-mail. Le site propose également des informations juridiques et pratiques relatives à divers sujets comme les conventions collectives nationales, les grilles de salaires ou encore l'utilisation du CESU.

Chiffres clés :

Plus de 11 millions de pages vues.

Plus de 2 millions de visites dont 79 % de visiteurs uniques absolus.

Au 31 décembre 2008 on dénombre 30 000 offres d'emploi mises en ligne par les employeurs et plus de 200 000 annonces mises en ligne par les salariés du secteur.

**Simple et gratuit,
www.particulieremploi.fr
permet une mise en relation directe
entre demandeurs d'emploi et
particuliers employeurs.**

Depuis 2003, les salariés du particulier employeur bénéficient aussi d'un service d'écoute psychologique : POSACTION®.

Psy : écoute psychologique à destination des assistantes maternelles

Dans l'exercice de sa profession tout comme dans sa vie personnelle, l'assistante maternelle peut-être confrontée à des difficultés d'ordre psychologique. C'est pourquoi, l'IRCEM Prévoyance, dans le cadre de son action sociale, a mis en place au 1^{er} décembre 2008 un service d'écoute pour les professionnels relevant de la convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur.

Ce service professionnel et facile d'accès permet à l'appelant d'être mis en relation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un psychologue clinicien diplômé via un numéro de téléphone gratuit.

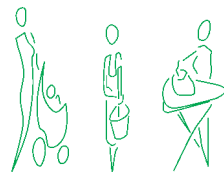
L'assistante maternelle trouve ainsi :

- Une écoute qui l'aide à mettre des mots sur ses émotions.
- Une information, un accompagnement et une orientation vers la solution la plus appropriée à sa situation.
- Un accès facilité à la démarche thérapeutique.

Au-delà de 5 entretiens téléphoniques et en cas de nécessité, l'assistante maternelle sera orientée vers un psychologue du réseau Psy ; les 7 premières consultations sont gratuites.

Plaquette disponible sur www.ircem.fr





Une gamme de produits répondant aux spécificités des emplois de la famille

L'IRCEM Mutuelle, dont la gestion est assurée par l'IRCEM Prévoyance, a acquis une bonne connaissance des métiers de la famille et de leurs besoins. Elle développe depuis plusieurs années des garanties innovantes et adaptées aux particularités de ces professions et de leurs retraités.

Les garanties proposées par l'IRCEM Mutuelle sont réservées aux Salariés du Particulier Employeur, aux Assistants Maternels, aux Retraités de ces métiers ainsi qu'aux Particuliers Employeurs.

Garantie SANTE

L'offre santé a été repensée pour intéresser des jeunes mais aussi de nouveaux retraités (moment opportun pour souscrire une nouvelle mutuelle).

300 clients ont été interrogés pour cerner leurs besoins. Cette action a permis d'établir le cahier des charges du nouveau produit santé : "Garantie SANTE".

L'IRCEM Mutuelle propose 3 niveaux de garanties adaptées aux besoins et au budget de chacun. Ces garanties sont également assorties de services gratuits d'assistance et d'information santé.

Chiffres clés IRCEM Mutuelle

	2007	2008	Evolution
Cotisations vie			
Rupture du contrat de travail	2,93 M€	3,13 M€	+6,83 %
Frais d'obsèques	2,19 M€	2,79 M€	+27,40 %
Cotisations non vie			
Soins-santé	8,41 M€	8,46 M€	+0,59 %
Décès accidentel	2,47 M€	2,68 M€	+8,50 %
Hospitalisation	1,01 M€	1,06 M€	+4,95 %
Capital autonomie	0,06 M€	0,06 M€	0 %
Total cotisations	17,07 M€	18,18 M€	+6,50 %
Résultats			
Fonds Propres	6,65 M€	6,99 M€	+5,11 %
Provisions techniques	4,6 M€	5,1 M€	+10,87 %
Résultat de l'exercice	1,98 M€	0,32 M€	-83,84 %
Ratio de marge de solvabilité	5,26	5,18	-1,52 %

Des contrats "Responsables"

La réforme de la Sécurité sociale du 1^{er} janvier 2006 vise à sauvegarder le régime d'Assurance maladie français et applique des mesures nécessaires à son équilibre.

Pour inciter les assurés à respecter le parcours de soins coordonnés, la réforme prévoit la création de "contrats responsables". Il s'agit de lier le maintien de certains avantages tarifaires au respect de critères définis dans les contrats.

Le Conseil d'administration de l'IRCEM Mutuelle a décidé de soutenir cette réforme et d'adapter ses contrats de frais de santé pour les rendre "responsables".

Des garanties adaptées

Obsèques

Destinée aux actifs et aux allocataires clients du Groupe IRCEM, la garantie Obsèques permet de soulager ses proches de tout souci financier. La personne choisit un capital qui sera versé, le moment venu, au bénéficiaire désigné, quels que soient le lieu, la cause du décès et le montant des cotisations versées. Ce capital permet de financer les frais d'obsèques. Cette garantie peut être souscrite sans questionnaire médical.

Dépendance

Novatrice, la garantie "Capital Autonomie" prévoit le versement d'un capital en cas de dépendance totale ou même partielle.

Décès Accidentel

Cette garantie prévoit le versement d'un capital pour aider la famille de l'adhérent victime d'un accident. Un adhérent à la garantie Décès Accidentel peut souscrire en garantie complémentaire : la garantie 'Complément Hospitalisation' afin de percevoir des indemnités forfaitaires en cas d'hospitalisation suite à un accident.

Hospitalisation Accidentelle

En adhérant à cette garantie le client bénéficiera des prestations suivantes en cas d'accident : le versement d'une indemnité journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation + un capital invalidité permanente et totale + un capital décès accidentel.

Décès de l'Employeur

Cette garantie prévoit la substitution de l'IRCEM Mutuelle aux héritiers de l'employeur décédé pour répondre à leurs obligations légales, en versant l'indemnité de préavis et de licenciement directement au salarié et les charges sociales afférentes.

Hospitalisation de l'Employeur

La Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur oblige l'employeur à maintenir le salaire de ses employés familiaux pendant son hospitalisation. L'IRCEM Mutuelle propose au Particulier Employeur une prestation couvrant le règlement du salaire de l'employé ainsi que toutes les charges sociales en cas d'hospitalisation.

Avenir Epargne Retraite

Cette garantie de la CMAV permet d'étendre la gamme des produits de l'IRCEM Mutuelle. Le bon taux de rendement des campagnes marketing sur ce produit prouve qu'il correspond bien aux besoins de nos adhérents.



Où rencontrer le **Groupe IRCEM** Emplois de la Famille ?



Siège social :

261 avenue des Nations Unies
59672 Roubaix Cedex 1
Tél : 03.20.45.57.00
Fax : 03.20.45.57.01

Nos sites Internet :

votre site :
www.ircem.com

Le domaine internet du bus IRCEM :
<http://bus.ircem.com>

le site institutionnel :
www.ircem.fr

En région :

Agence Sud

(Départements : 04.05.06.07.11.12.13.
20.26.30.34.48.66.83.84.81)

7 rue Gaston de flotte
Actipôle 12
13012 MARSEILLE
Tél : 04.91.88.13.05
Fax : 04.91.88.08.88

Agence Sud / Ouest

(Départements : 09.16.17.19.23.24.
31.32.33.40.46.47.64.65.82.87)

Immeuble TOURMALINE 2
6 rue Joule - ZI du Phare
33700 MERIGNAC
Tél : 05.56.55.96.11
Fax : 05.56.55.96.91

Agence Centre / Est

(Départements : 01.03.15.21.25.
38.39.42.43.63.69.70.71.73.74.90)

32 rue Neuve
69002 LYON
Tél : 04.72.77.02.05
Fax : 04.78.42.14.33

Agence Nord / Est

(Départements : 02.08.10.51.52.
54.55.57.59.60.62.67.68.80.88)

261 av. des Nations Unies
BP 149
59672 ROUBAIX
Tél : 03.20.45.49.33
Fax : 03.20.45.49.31

Agence de Paris / Ile-de-France

(Départements : 14.27.28.45.50.58.61.
75.76.77.78.89.91.92.93.94.95)

15 bis rue d'Abbeville
75010 PARIS
Tél : 01.48.74.57.24
Fax : 01.45.26.22.76

Agence Ouest

(Départements : 18.22.29.35.
36.37.41.44.49.53.56.72.79.85.86)

2 bd Babin Chevaye
44200 NANTES
Tél : 02.51.82.09.76
Fax : 02.51.82.09.92

